

Exercice partiel de l'option de surallocation pour un montant d'environ 8,1 millions d'euros

Bilan des opérations de stabilisation

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

Paris, le 2 décembre 2021 – FORSEE POWER (la « **Société** ») a été notifiée par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« **Crédit Agricole CIB** »), que Crédit Agricole CIB, en qualité d'agent stabilisateur, a procédé à des opérations de stabilisation (telles que définies à l'article 3.2(d) du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (le « **Règlement Abus de Marché** »)) dans le cadre de la première admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») des titres suivants :

Emetteur :	FORSEE POWER
Titres :	Actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,10 euro (ISIN: FR0014005SB3)
Taille de l'offre :	13 793 103 actions ordinaires (hors exercice de l'option de surallocation)
Prix de l'offre :	7,25 euros par action ordinaire
Marché :	Euronext Paris
Agent Stabilisateur :	Crédit Agricole CIB

Notification de l'exercice partiel de l'option de surallocation

La Société annonce aujourd'hui l'exercice partiel de l'option de surallocation et publie le détail des opérations de stabilisation dans le cadre de son introduction en bourse sur Euronext Paris.

Crédit Agricole CIB, en qualité d'agent stabilisateur, agissant en son nom et pour le compte des coordinateurs globaux, a exercé partiellement le 2 décembre 2021 l'option de surallocation pour acheter 1 116 731 actions ordinaires existantes aux actionnaires cédants (i.e. FCPI Objectif Innovation Patrimoine n°9, FCPI Idinvest Patrimoine n°6, FCPI Idinvest Patrimoine 2016, FCPI Electranova - Idinvest Smart City VF, Idinvest Innov FRR France, FIP Régions & Industries, FCPI Idinvest Patrimoine 2015, IDINVEST GROWTH SECONDARY S.L.P., FCPI Electranova Capital, Groupe Industriel Marcel Dassault et Christophe Gurtner, fondateur de la Société) au prix de l'offre, soit 7,25 € par action, pour un montant total d'environ 8,1 millions d'euros.

En conséquence, le nombre total d'actions de la Société offertes dans le cadre de son introduction en bourse s'élève à 14 909 834 actions, dont 13 793 103 actions ordinaires nouvelles et 1 116 731 actions ordinaires existantes, portant le montant total de l'offre à environ 108,1 millions d'euros au prix d'introduction en bourse de 7,25 euros.

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

La Société annonce également avoir confié à Kepler Cheuvreux la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires conforme à la réglementation en vigueur, et en particulier à la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021. Ce contrat est conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI). Il a pour objet l'animation par Kepler Cheuvreux de l'action Forsee Power sur Euronext Paris.

La mise en œuvre du contrat de liquidité sera effective à compter du 3 décembre 2021 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Les moyens affectés à sa mise en œuvre sont de 500 000€.

Ce nouveau contrat pourra être suspendu dans les cas prévus à l'article 5 du chapitre II de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 ou à la demande de Forsee Power.

Par ailleurs, le contrat pourra être résilié

- par Forsee Power à tout moment avec un préavis de 2 jours ouvrés
- par Kepler Cheuvreux avec un préavis de 30 jours

Répartition du capital

A la suite de l'exercice partiel de l'option de surallocation, le flottant s'élève à 16,58% du capital de la Société. A l'issue de l'introduction en bourse et de l'exercice partiel de l'option de surallocation, la répartition du capital et des droits de vote de la Société s'établit comme suit :

Actionnaires*	Nombre total d'actions	% du capital et des droits de vote
Fonds Eurazeo	15 222 118	28,61%
Mitsui & Co., Ltd.	14 285 900	26,85%
Fonds SPI - Sociétés de Projets Industriels (opéré par Bpifrance)	5 463 700	10,27%
Groupe Industriel Marcel Dassault	2 358 194	4,43%
Christophe Gurtner	1 860 257	3,50%
Ballard Power Systems Inc.	5 200 000	9,77%
Public	8 819 834	16,58%
Total	53 210 003	100,00%

*sur une base non diluée.

Bilan des opérations de stabilisation

Au cours de la période de stabilisation qui a débuté le 2 novembre 2021 et s'est achevée le 2 décembre 2021, les interventions ont porté sur un nombre total de 952 234 actions et ont été réalisées uniquement sur Euronext Paris dans une fourchette de prix comprise entre 6,66 euros (prix le plus bas) et 7,25 euros (prix le plus élevé).

Conformément à l'article 6, paragraphe 2, du Règlement Délégué (UE) 2016/1052 de la Commission européenne du 8 mars 2016 complétant le Règlement Abus de Marché par des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation, la Société, sur la base des informations transmises par Crédit Agricole CIB, publie dans le cadre du présent communiqué les informations relatives aux opérations de stabilisation effectuées par Crédit Agricole CIB en tant qu'agent stabilisateur.

Date des interventions	Intermédiaire	Achat/Vente/Transfert	Nombre d'actions	Prix moyen de la transaction (en euros)	Prix bas/Prix haut (en euros)	Montant total (en euros)	Marché
3-Nov-21	Crédit Agricole CIB	Achat	186 435	7,2500	7,2500	1 351 653,75	Euronext Paris
4-Nov-21	Crédit Agricole CIB	Achat	137 347	7,2391	7,21 / 7,25	994 268,67	Euronext Paris
5-Nov-21	Crédit Agricole CIB	Achat	153 467	7,1199	7,06 / 7,22	1 092 669,69	Euronext Paris
8-Nov-21	Crédit Agricole CIB	Achat	82 826	6,9565	6,86 / 7,02	576 179,07	Euronext Paris
9-Nov-21	Crédit Agricole CIB	Achat	62 200	6,7934	6,75 / 6,85	422 549,48	Euronext Paris
10-Nov-21	Crédit Agricole CIB	Achat	28 624	6,7500	6,75	193 212,00	Euronext Paris
11-Nov-21	Crédit Agricole CIB	Achat	52	6,7500	6,75	351,00	Euronext Paris
12-Nov-21	Crédit Agricole CIB	Achat	5 807	7,0000	7,00	40 649,00	Euronext Paris
15-Nov-21	Crédit Agricole CIB	Achat	45 353	6,9988	6,99 / 7,00	317 416,58	Euronext Paris
16-Nov-21	Crédit Agricole CIB	Achat	31 175	6,9864	6,98 / 6,99	217 801,02	Euronext Paris
17-Nov-21	Crédit Agricole CIB	Achat	11 956	6,9900	6,99	83 572,44	Euronext Paris
18-Nov-21	Crédit Agricole CIB	Achat	52 808	6,9814	6,97 / 6,99	368 673,77	Euronext Paris
19-Nov-21	Crédit Agricole CIB	Achat	9 491	6,9700	6,97	66 152,27	Euronext Paris
22-Nov-21	Crédit Agricole CIB	Achat	7 400	6,9835	6,97 / 6,99	51 677,90	Euronext Paris
23-Nov-21	Crédit Agricole CIB	Achat	20 530	6,9595	6,94 / 6,96	142 878,54	Euronext Paris
24-Nov-21	Crédit Agricole CIB	Achat	24 268	6,9765	6,96 / 6,98	169 305,70	Euronext Paris
25-Nov-21	Crédit Agricole CIB	Achat	14 470	6,9600	6,96	100 711,20	Euronext Paris
26-Nov-21	Crédit Agricole CIB	Achat	41 193	6,9391	6,91 / 6,95	285 842,35	Euronext Paris
29-Nov-21	Crédit Agricole CIB	Achat	15 843	6,8526	6,78 / 6,90	108 565,74	Euronext Paris
30-Nov-21	Crédit Agricole CIB	Achat	5 300	6,7783	6,75 / 6,78	35 924,99	Euronext Paris
01-Dec-21	Crédit Agricole CIB	Achat	5 000	6,7396	6,73 / 6,74	33 698,00	Euronext Paris
02-Dec-21	Crédit Agricole CIB	Achat	10 689	6,7021	6,66 / 6,72	71 638,75	Euronext Paris

Le présent communiqué est également publié pour le compte de Crédit Agricole CIB conformément à l'article 6, paragraphe 2, du Règlement Délégué (UE) 2016/1052 de la Commission européenne du 8 mars 2016.

À propos de Forsee Power

Forsee Power est un groupe industriel français spécialisé dans les systèmes de batteries intelligents pour un transport électrique durable (véhicules légers, camions, bus, trains, navires). Acteur majeur en Europe, en Asie et en Amérique du Nord, le Groupe conçoit, assemble et fournit des systèmes de gestion de l'énergie basés sur les cellules parmi les plus robustes du marché et assure l'installation, la mise en service et la maintenance sur site ou à distance. Forsee Power propose également des solutions de financement (location de batteries) et des solutions de seconde vie pour les batteries de transport. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 62 M€ en 2020 et compte plus de 500 collaborateurs. Pour plus d'informations : www.forseepower.com | @ForseePower

Contacts

Forsee Power

Sophie Tricaud
Directrice de la communication
& des affaires publiques
investors@forseepower.com

NewCap

Thomas Grojean
Mathilde Bohin
Quentin Massé
Relations investisseurs
forseepower@newcap.eu
01 44 71 94 94

NewCap

Nicolas Merigeau
Relations Médias
forseepower@newcap.eu
01 44 71 94 98

Avertissement

Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission par Forsee Power des actions (les « **Actions** ») ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Actions peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Forsee Power n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »). Des exemplaires du prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Forsee Power (www.forseepower-finance.com).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États membres** ») aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Actions ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans les États membres (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus ou (ii) conformément aux autres dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« **offre au public d'Actions** » dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Actions à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou souscrire ces Actions.

Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les États membres.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni, qui sont des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en application du European Union (Withdrawal) Act 2018) et (i) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « **Financial Promotion Order** »), (ii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « **Personnes Habilitées** »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titres financiers objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Forsee Power n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis d'Amérique.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.